



## Pourquoi s'affilier à l'USEP ?

### Au niveau sportif :

- participer à des rencontres sportives (temps et hors temps scolaires) en lien ou non avec des fédérations sportives ;
- emprunter du matériel pour son école ;
- bénéficier d'un accompagnement pour la mise en place de projets en lien avec l'EPS (création livret randonnée, classe organisatrice, savoir rouler à vélo...).

0

### Au niveau pédagogique :

- travailler autour de projets élaborés en commun avec les rencontres comme finalité ;
- bénéficier du prêt de ressources pédagogiques ;
- participer à des formations ;
- impliquer les enfants dans la création et l'animation de rencontres ;
- Éduquer à la citoyenneté par la participation de l'enfant à la vie associative. Traduire en actes les objectifs des nouveaux programmes (documentation pédagogique disponible : « le débat associatif »)

### Au niveau juridique :

- gérer de façon autonome l'argent de l'école par le biais de son association USEP. Possibilité de créer une coopérative scolaire (Coop – USEP) ;
- doter l'école d'un cadre juridique pour l'organisation des activités éducatives scolaires et périscolaires du projet d'école (gérer les projets, encaisser les cotisations, les subventions et tous les produits autorisés par la loi, régler les dépenses afférentes ...) ;
- bénéficier d'une couverture d'assurance pour les enfants participant aux rencontres USEP et d'un contrat d'établissement si tous les enfants de l'école ont une licence (supplément de 0,76€ par enfant non licencié si vous souhaitez bénéficier de ce contrat auprès de notre assureur : l'APAC)

# Comment s'affilier à l'USEP ?

## **Vous n'étiez pas affilié en 2019-2020**

Contactez nous à [affiliation@lde87.fr](mailto:affiliation@lde87.fr) ou 05 55 03 36 00 (karine Legoupil) afin que nous vous fassions parvenir un dossier d'affiliation et que nous puissions vous accompagner dans vos démarches.

## **Vous étiez affilié en 2019-2020**

1. Connectez-vous au site <https://www.affiligue.org/> à l'aide de votre identifiant (n° d'adhérent du président ou du trésorier : 087\_ et 8 chiffres) et votre mot de passe.

Si vous ne retrouvez pas vos identifiants , nous les demander à [affiliation@lde87.fr](mailto:affiliation@lde87.fr) .

2. Dans la rubrique « Mon affiliation » (en haut à gauche) sélectionnez « gérer mon affiliation » puis suivre la procédure pour remplir votre demande d'affiliation.

3. **Editez cette demande, signez-la** et scannez-la pour l'insérer dans votre demande (ou à renvoyer par courrier postal).

4. Dès réception de votre demande, nous validerons votre affiliation et vous recevrez un mail de validation. Vous pourrez alors enregistrer vos demandes de licences.

[Guide pas à pas renouveler son affiliation](#)

## **Enregistrer les adhérents** (seulement après validation de votre affiliation)

Pour les élèves (ou adultes) déjà licenciés l'an dernier Rubrique « adhérents », cliquez sur « gestion des adhérents » puis « renouvellement ».

Cochez les cases des personnes que vous souhaitez licencier et valider. Attention, vous devez indiquer la section actuelle (école maternelle, école élémentaire ...).

**N'oubliez pas de valider en bas de page « renouveler les adhésions sélectionnées » puis de confirmer.**

Pour les élèves (ou adultes) non licenciés l'an dernier Rubrique « adhérents », cliquez sur « gestion des adhérents » puis « ajouter un adhérent » (pour les adultes) ou « ajouter un enfant USEP » (pour les enfants).

Dans tous les cas, n'oubliez pas de cliquer sur « **transférer à la fédération** » (en haut à droite).

Pour une classe entière, vous pouvez intégrer un **fichier Excell ou extrait de « ONDE »** (remplace « base-élève »).

[Guide pas à pas intégrer un fichier Excel depuis ONDE](#)

NB : Vous pouvez rajouter des licenciés à tout moment de l'année.

.....

## Tarifs 2020 – 2021

En raison du contexte particulier et malgré l'augmentation de la part de l'USEP Nationale, le comité directeur a décidé le gel du tarif des licences et l'attribution d'une **aide exceptionnelle** (aide COVID19) à la prise de licences enfants 2020/2021.

Cette aide est de 50 centimes par licences d'enfants en fonction du nombre **de licences prises en 2019-2020**. Pour en bénéficier, veuillez remplir le document en annexe.

**Comme pour toute association, il ne peut y avoir d'affiliation sans membres au sein de l'association.**

**Pour le règlement**, une facture vous sera adressée une fois votre première saisie de licences effectuée.



Affiliation école	Licence animateur (adulte)	Licence élémentaire	Licence maternelle
36€	18,50€	5.25€	4.60€

## JOURNEE AIDE AFFILIATION

Afin de répondre à vos questions et de vous aider à réaliser votre affiliation ainsi que vos prises de licences, nous vous proposons une formation/ aide aux démarches informatiques :

**le 7 octobre de 9h30 à 11h30 ou de 14h à 16h** à l'USEP (22 rue du lieutenant Meynieux 87000 Limoges)

Pour cela, munissez vous de vos identifiants webaffiligue ainsi que de vos clés OTP afin de faire vos extractions ONDE pour que nous puissions réaliser vos demandes de licences ensemble (merci également à ceux qui le peuvent d'amener un pc portable afin que tout le monde puisse en avoir un).

Si vous souhaitez participer à ce temps, merci de nous contacter à [usep@lde87.fr](mailto:usep@lde87.fr) en nous précisant si vous souhaitez venir le matin ou l'après-midi.

# Rencontres sportives associatives

Règles de participation :

## **1 enfant = 1 licence**

- pour participer à une rencontre Temps Scolaire, **tous les élèves doivent être licenciés**
- pour participer à une rencontre Hors Temps Scolaire, **tous les élèves doivent être licenciés**
- pour les rencontres Hors Temps Scolaire, l'ensemble des déplacements sera pris en charge par l'USEP
- avant de participer à une rencontre, assurez-vous d'être à jour dans votre affiliation et prise de licence pour **l'ensemble des enfants participants**.
- pour bénéficier du prêt de matériel, l'école doit être affiliée
- pour bénéficier d'une aide à la mise en place de projets, l'école doit être affiliée

